

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 350

présenté par
M. Plisson

ARTICLE 14

À la première phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« à titre non onéreux, excepté le partage des frais, et un ou plusieurs passagers »

les mots :

« et un ou plusieurs passagers, effectuée à titre non onéreux, excepté le partage des frais ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.